

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 28 octobre 2021**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par madame Jessica Talbot, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément
au Trésor-du-Boisé
Beaconsfield
Beau-Séjour
Bois-Franc-Aquarelle
Cardinal-Léger
Catherine-Soumillard
Cavelier-De-LaSalle
Chanoine-Joseph-Théorêt
Collège Saint-Louis
Dalbé-Viau
de la Mosaique
de la Traversée
de l'Altitude
de l'Odyssée
de l'Orée-du-Parc
des Amis-du-Monde
des Berges-de-Lachine
des Coquelicots
des Découvreurs
des Grands-Êtres
des Marguerite
des Saules-Rieurs
des Sources
Dollard-des-Ormeaux
Dorval-Jean-XXIII
du Bois-de-Liesse
du Bout-de-l'Isle
du Grand-Chêne
du Grand-Héron
du Petit-Collège
du SAS
Édouard-Laurin
Émile-Nelligan
Enfants-du-Monde
Enfant-Soleil
Félix-Leclerc
Gentilly
Guy-Drummond
Harfang-des-Neiges
Hébert
Henri-Beaulieu
Henri-Forest
Île-des-Soeurs
Jacques-Bizard
Jardin-des-Saints-Anges
Jean-Grou
Jonathan
Jonathan-Wilson
John-F. Kennedy
Joseph-Henrico
Katimavik
Lajoie
Lalande

Absente

Absent

Absente

Absente

Absente

Madame Tania RAOUB
Madame Fatou DIOP
Madame Élizabéth HUART
Madame Dalia RAMY
Madame Nassima BOUFENIK
NIL
Madame Nadine GUERTIN
Madame Hala JAWLAKH
Madame Marie-Ève BRUNET-KITCHEN
Madame Yamina SIDANE
Madame Jessica TALBOT
Madame Sharon GO
PAS DE CÉ
Madame Mireille-Sandrine CHIAMO-MONTCHEU
Monsieur Benoît LEFEBVRE
Madame Raymonde DJABIA-GOMIS
Madame Martine RIENDEAU
Madame Françoise MICHAUD
Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Madame Hind CHAKIR
Madame Anne-Hortense EBENA
Monsieur Alexandre EYQUEM
Madame Myriam MÉNARD
Monsieur Purmanand NILMADHUB
Monsieur Steeve NADON
Monsieur Othman HABLANI
NIL
Monsieur Simon MARTINEAU
Madame Martha CADIEUX
Monsieur Michel-André VALLIÈRES-NOLLET
Monsieur Frédéric DUBÉ
NIL
Monsieur Dan NGUYEN
NIL
Monsieur Yassine HAOUARI
Madame Marie-Carmène JUSMA
Madame Sanaz SALEHI
Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Madame Tina MONTREUIL
Madame Caroline BEDROS
Monsieur Louis BOURGEAULT
Madame Rawand AKIKI
NIL
Madame Catherine BRETON
Monsieur Jean-François GAGNÉ
Monsieur Dominic ROUSSEL
NIL
Monsieur Carl LETENDRE
Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
Madame Tanya SIMKUS
NIL
Madame Marta CRUZ
Madame Catherine PARÉ
Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton		Monsieur Guillaume LEFEBVRE
Laurentide		NIL
L'Eau-Vive		Monsieur Presley TCHOVA TAKWI
Lévis-Sauvé		Madame Pascale LIDJI
Marguerite-Bourgeois		Monsieur Stefan MIZERA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		Madame Monica FARAG
Notre-Dame-de-la-Garde	Absent	Monsieur Yohann DERICKXSEN
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Geneviève LAJEUNESSE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Zineb MDAGHRI
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		Madame Marie-Frédérique BIRON
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUDJOU
Paul-Jarry		Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin		Madame Aurora BETANCOURT-CASTRO
Pierre-Laporte		Madame Hajar ELHOUBBI
Pierre-Rémy	Absente	Madame Ghyslaine NDUWIMANA
Pointe-Claire		Madame Audray PROVOST-MÉNARD
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Michel KHOUDAY
Saint-Clément-Ouest		Madame Ping LU
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Cindy MURPHY
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud	Absente	Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Rose-Joséphine NGO-MBENOUN
Saint-Louis		Madame Laura GARCIA
Saint-Luc	Absente	Madame Thiri-Kay KHINE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement	Absente	Madame Valérie BERTHIAUME
Victor-Thérien		Madame Emily HOUSTON ST-MARTIN

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide	Madame Gaël BICHOTTE
de l'Odyssée	Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour	Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy	Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Geneviève Bordeleau, substitut, Académie Saint-Clément
Monsieur Ghislain Laporte, substitut, école Cavelier-De-LaSalle
Madame Pascale Lidji, substitut, CCSÉHDAA
Madame Mélanie Bazin, substitut, école des Coquelicots
Monsieur Halgan Weiss, substitut, école des Grands-Êtres
Monsieur Éric Mathieu, substitut, école des Sources
Madame Mariam Maarouf, substitut, école du Grand-Héron
Madame Magdalena Faye, substitut, école du Petit-Collège
Madame Valérie Maisonneuve, substitut, école Édouard-Laurin
Madame Salma Haitout, substitut, école Enfant-Soleil
Madame Carmen Ponce, substitut, école Félix-Leclerc
Madame Mélanie Nadeau, substitut, école Katimavik
Madame Caroline Chartrand, substitut, école Saint-Clément-Est
Madame Catherine Lapointe, substitut, école Saint-Germain-d'Outremont
Madame Silvana da Silva de Souza, substitut, école Saint-Laurent

Monsieur Nicolas Sirois, substitut, école Saint-Luc
Madame Julie Harnois, substitut, école Terre-des-Jeunes

Public

Madame Renée Larouche, parente, école Saint-Clément-Est

Autres présences

Monsieur Dominic Bertrand (directeur général du CSSMB), Maîtresse Marie-Josée Villeneuve (secrétaire générale du CSSMB), madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) et monsieur Rudi Maghuin (secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys) assistent également à la rencontre.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Jessica Talbot, présidente sortante du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

2. PAROLE DU PUBLIC

Madame Renée Larouche, parente de l'école Saint-Clément-Est, précise qu'elle assiste à la rencontre parce qu'elle est préoccupée par la surpopulation dans les écoles de Ville-Mont-Royal.

3. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CSSMB

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB se présente et salue les membres du CP. Il les remercie pour leur accueil et les félicite pour leur implication.

Monsieur le DG mentionne que le CSS compte 102 établissements dont 92 au secteur jeune (écoles primaires et secondaires). Il signale qu'environ 72 000 élèves fréquentent les établissements du CSSMB. Il s'agit d'une petite baisse de clientèle car la fermeture des frontières limite le nombre de nouvelles inscriptions. Le CSSMB comptait environ 75 000 élèves avant le début de la pandémie.

Les résultats scolaires des élèves du CSSMB ont été remarquables au mois de juin dernier. Des camps pédagogiques d'été ont été mis en place pour les élèves du primaire. Il s'agissait d'une première. Les taux de réussite pour l'ensemble des établissements du CSSMB sont excellents, que ce soit en deuxième, quatrième ou sixième année du primaire. C'est la même chose au niveau du secondaire pour les matières à sanction menant vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Nos élèves ont réussi dans une proportion de plus de 90%. Année après année, le CSSMB se classe toujours dans les trois CSS les plus performants au niveau du taux de diplomation parmi les 61 CSS du Québec. On observe toujours un écart d'à peu près 10% entre la moyenne provinciale et les résultats de nos élèves. L'an dernier, au niveau de notre taux de diplomation, nous étions à 88,8%, ce qui nous plaçait en première position au Québec. C'est la même chose au niveau des garçons qui réussissent également très bien (10% au-dessus de la moyenne provinciale). Il dresse le même constat en ce qui concerne les filles. Le CSSMB se situe toujours environ 10% au-dessus de la moyenne provinciale et au-dessus de la moyenne de l'Île de Montréal pour les CSS francophones, quel que soit l'indicateur regardé au niveau de la réussite des élèves. Monsieur Bertrand soutient que c'est très encourageant et que les équipes-écoles ont fait le maximum pour maintenir le niveau d'apprentissage des élèves.

Il a été demandé de dresser un bilan sanitaire des cas de COVID-19 au CSSMB. Le CSS avait une école virtuelle l'an dernier où les élèves ayant reçu un billet médical et ayant été exemptés ont suivi des cours à distance tout au long de l'année. Nous avons près de 650

élèves à l'école ÉVA. On ne compte pas suffisamment d'élèves cette année pour une école virtuelle. Cependant, le CSSMB a mis en place des classes virtuelles pour répondre aux besoins des enfants qui ont un billet médical ou qui sont exemptés, et ne peuvent par conséquent pas fréquenter l'école. Cette année, 16 élèves du primaire et 11 du secondaire sont scolarisés à distance. Une prise en charge s'est faite avec ces enfants. En date de la semaine du 18 octobre 2021, le CSSMB comptait 243 élèves du primaire et 89 élèves du secondaire diagnostiqués positifs à la COVID-19. À ce nombre s'ajoute une quarantaine de membres du personnel. Bien que moins souvent que l'année dernière, il arrive que le CSS doive fermer des groupes. 46 groupes ont été fermés depuis le début de l'année scolaire. En comparaison, le CSSMB a fermé autour de 1 800 groupes en 2020-2021. En ce qui concerne les tests rapides, les parents ont reçu un formulaire de consentement il y a environ un mois pour permettre aux équipes-écoles de faire passer des tests rapides aux élèves qui développent des symptômes durant la journée. En date de la semaine du 18 octobre, 500 tests ont été passés au CSS. Ces tests s'adressent uniquement aux élèves du primaire. Les tests ont été déployés dès le 24 septembre dans les écoles du CSSMB. À la suite de cette démarche, trois résultats positifs ont été dénombrés.

La vaccination pour les élèves du primaire ayant été évoquée dernièrement, Monsieur Bertrand mentionne qu'en date du 28 octobre le CSS n'a pas encore reçu d'informations du ministère quant à l'organisation de cette vaccination. Il soutient que les parents recevront certainement des informations du ministère au cours des prochains jours. Il souligne que tout est orchestré par le ministère de la santé et par la Santé publique.

Monsieur le DG a reçu des questions relatives à la qualité de l'eau dans les écoles du CSSMB. Il rappelle que le ministère a décidé en début d'année dernière d'abaisser les normes de plomb dans l'eau des écoles. Auparavant, la norme était de 10 microgrammes de plomb après avoir laissé couler l'eau pendant 5 minutes. Le ministère a revu cette façon de recueillir l'information pour abaisser l'ancienne norme à 5 microgrammes. Les tests (P0 et P30) sont maintenant faits au premier jet d'eau et après 30 secondes. Préalablement au changement des tests, le CSSMB avait fait l'échantillonnage de l'ensemble de ses établissements et tout était conforme. Avec le changement de la norme, le CSS a fait des interventions dans plusieurs écoles. Au terme de l'année dernière, le CSSMB a installé 450 filtres contre le plomb dans l'ensemble de ses établissements. De nouveaux tests ont été effectués et l'ensemble des points d'eau propres à la consommation est conforme aux normes du ministère. Certains points d'eau sont toujours en cours d'ajustement (ex : points d'eau pour le lavage des mains). Un travail en continu sera effectué à ce niveau.

Monsieur Bertrand rappelle qu'il fut également question l'an dernier de la qualité de l'air dans les établissements du CSSMB. Le ministère a annoncé qu'il allait procéder au déploiement de capteurs de CO2 dans l'ensemble des classes du Québec. Un appel d'offres a été lancé par le ministère. À ce jour, le CSS est toujours en attente du fournisseur ayant été retenu et des détecteurs. Dès leur livraison, les appareils pourront être installés dans l'ensemble des classes du CSSMB (plus de 2 000 classes). Le CSS procédera au déploiement le plus rapidement possible. Il ajoute que le déploiement se fait partout au Québec de la même façon. Le ministère a d'abord ciblé des écoles appelées de priorité 1, dont le niveau de la qualité de l'air était préoccupant. Aucune école du CSSMB n'est en priorité 1. Par la suite, l'installation ciblera les écoles en priorité 2 : quatre écoles du CSSMB sont concernées. Toutes les autres écoles sont en priorité 3. Il ne faut pas être surpris si l'installation des capteurs se fait un peu plus tard pour notre CSS puisque la qualité de l'air de nos établissements était très satisfaisante lorsque l'échantillonnage a été effectué. Pour les 4 écoles ciblées, toutes les mesures de mitigation ont été mises en place. Les capteurs vont permettre à l'enseignant en salle de classe de suivre en direct toute l'information.

À la question de savoir quand seront changées les mesures temporaires de mitigation demandant de laisser couler l'eau, Monsieur Bertrand répond que cela dépend de l'endroit, car le ministère a ciblé uniquement les fontaines où les jeunes s'abreuvent. Il est possible, par exemple, que l'affiche puisse rester dans une salle de bain ou dans un endroit n'étant pas identifié pour la consommation. Il y a également des affiches qui demandent de laisser couler l'eau pendant 5 minutes. Ce sont des endroits identifiés pour le lavage

des mains. Les endroits identifiés dans toutes les écoles comme étant propres à la consommation sont bien identifiés.

Il est demandé à monsieur Bertrand si un suivi périodique de l'efficacité de ces filtres est planifié. Il répond par l'affirmative et indique qu'un entretien rigoureux accompagne l'installation de ces 450 filtres. Le CSSMB s'est équipé pour être en mesure de procéder à l'échantillonnage régulier au niveau des points d'eau. L'échantillonnage était assuré par des firmes externes parce qu'il y avait beaucoup de points d'eau à échantillonner en même temps. Maintenant, le CSS a tout l'équipement et le personnel attiré pour mener des vérifications rapides. Monsieur Bertrand ajoute que les parents peuvent être assurés que l'entretien des filtres installés sera effectué rigoureusement.

Monsieur Bertrand s'engage à citer les écoles en priorité 2, en réponse à une question posée à ce sujet. Cette information sera transmise aux membres du CP par l'intermédiaire de son secrétaire. Le CSS a tout de suite mis en place des mesures de mitigation. Il n'y a pas de problématique liée à ces écoles. Il n'y a actuellement aucun enjeu au niveau de la qualité de l'air. Sans vouloir rentrer dans les détails, Monsieur Bertrand explique qu'il est question de ppm dans l'échantillonnage. La concentration en ppm (parties par million) représente le nombre de parties de soluté dissoutes dans un million de parties de solution. Il existe différentes normes; on parle parfois même d'échantillonnages avoisinant les 5 000 ppm. Le CSSMB tente de situer en-deçà de 1 000 ppm un peu partout. Plus de 92% de nos établissements se situaient en-dessous de 1 000 ppm, ce qui est très acceptable. Le CSSMB comptait quelques établissements se situant entre 1 000 et 1 500 ppm. Parfois, cela peut être dû à la circulation d'air qu'il faut ajuster. Parfois, cela peut être au niveau des contrôles lorsqu'il s'agit de ventilation mécanique. Tout cela a été ajusté. Au moment où on a pris l'échantillonnage, le ministère a pris une photo de ces endroits pour prioriser l'installation des capteurs. Monsieur Bertrand soutient que ce n'est pas nécessairement dans ces écoles que la qualité de l'air est moins bonne par rapport aux autres établissements. Il assure que toutes les mesures ont été mises en place à ce niveau.

Il est demandé à monsieur Bertrand quand seront rendus publics les résultats des tests menés après l'installation des filtres. Il répond qu'il pourra approcher le Service des ressources matérielles du CSSMB pour voir à rendre disponibles les résultats des 450 tests ayant été menés et à faire un suivi auprès du CP. Il ajoute qu'une demande d'accès à l'information est aussi possible.

À la question de savoir si le CSSMB va en appels d'offres pour les cafétérias de ses 13 écoles secondaires, Monsieur Bertrand répond par l'affirmative. Le CSSMB va lancer un nouvel appel d'offres le 22 janvier prochain. Il s'agira d'un appel d'offres d'une durée de trois ans avec deux années de reconduction. Les appels d'offres du CSSMB sont assez volumineux. Toutes les modalités pour s'assurer du meilleur service possible sont prévues. L'aide alimentaire pour les écoles secondaires représente un montant d'environ 1 million de dollars par an.

Monsieur Bertrand mentionne avoir reçu une question en lien avec les paiements dans les cafétérias. Les élèves pouvaient payer avec leurs cartes étudiantes dans certaines écoles et cela ne fonctionne plus actuellement car il s'agissait d'un système désuet qui ne fonctionne plus avec les systèmes informatiques du CSS. Cependant, il existe quatre autres types de paiement : la carte de débit, l'achat de cartes prépayées, l'achat de jetons (dans certaines écoles) et le paiement par argent comptant. Ces quatre types de paiement sont inclus dans l'appel d'offres de façon à s'assurer que le fournisseur retenu soit en mesure de répondre et d'être assez agile au niveau du paiement.

Il est demandé à Monsieur Bertrand de donner des détails sur la carte prépayée. Il explique qu'il est possible de se la procurer à la cafétéria. Ensuite, l'élève muni de cette carte est en mesure de déduire du montant prépayé chaque achat à la cafétéria. Les jetons peuvent aussi remplacer la carte prépayée dans certains milieux pour l'achat des repas.

La question relative aux enjeux de terrains à Mont-Royal a aussi été reçue par M. Bertrand qui déclare que le CSSMB subit une pression incroyable. Avant la pandémie, le CSS avait

ouvert, seulement au primaire, 132 classes de plus que la capacité du ministère. La fermeture des frontières va permettre de construire et d'agrandir. Actuellement, on dénombre plus d'une vingtaine de chantiers de construction, d'agrandissement et de nouvelles écoles pour accroître la capacité. Étant donné qu'il n'est pas facile d'obtenir un terrain pour construire à Montréal, il y a des enjeux importants au niveau des terrains dans plusieurs arrondissements, comme à Mont-Royal. Il précise que ces enjeux concernent également plusieurs autres secteurs du CSSMB. En ce qui concerne Mont-Royal, il mentionne que le CSS fait annuellement des demandes au ministère pour des ajouts d'espaces. Il a fait une demande en novembre 2017 pour une nouvelle école dans le secteur de Mont-Royal, qui fut refusée. Un an plus tard, en septembre 2018, le CSS a refait une demande. Cette fois, la réponse confirmant l'autorisation de construire une nouvelle école est revenue en juin 2019, soit environ une dizaine de mois plus tard. Dès le mois de juillet, le CSS a débuté les pourparlers avec l'administration de Ville-Mont-Royal pour étudier les possibilités et regarder les terrains disponibles. À ce moment-là, un terrain avec un très bon potentiel a été identifié. Il s'agit d'un terrain situé près du secteur anglophone Dunrae Gardens. Le CSSMB a alors entamé des pourparlers avec ses collègues anglophones. Le CSSMB a fait l'acquisition de quelques écoles de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson par le passé. Le CSSMB a l'occasion d'échanger avec ses collègues anglophones qui, eux, vivent plutôt une décroissance au niveau de leur clientèle. Le CSSMB a rencontré la Ville. Des pourparlers se sont tenus tout l'automne avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM). Au mois de février 2020, une lettre a été adressée conjointement par le CSSMB et la CSEM au ministre de l'Éducation, signifiant qu'une entente gagnant-gagnant pour le terrain Dunrae était souhaitée. En février 2020, toutes les démarches que le CSSMB pouvait entreprendre dans le but d'obtenir un terrain ont eu lieu. Le CSS avait vraiment espoir de pouvoir faire rapidement l'acquisition de ce terrain. En juin 2020, le CSSMB a lancé un appel d'offres pour les professionnels. Le contrat des professionnels, pour les plans et devis de la nouvelle école à Mont-Royal, est octroyé depuis maintenant plus d'un an. Actuellement, le dossier est entre les mains du ministère et de la CSEM. Des unités modulaires ont été installées. Une école à Outremont est en construction. C'est un besoin urgent et le CSS a relancé le ministère pratiquement toutes les semaines à ce sujet. On est toujours en attente d'un dénouement dans le dossier pour être capable de construire le plus rapidement possible parce que les écoles débordent partout dans le secteur de Mont-Royal.

Concernant le formulaire de consentement, il est demandé à Monsieur Bertrand pourquoi un enfant ayant reçu un résultat positif à la COVID-19 dans son école doit repasser un autre test dans un centre associé au dépistage. Il explique que la validité d'un test rapide est moins fiable que celle d'un test effectué dans une clinique de dépistage. L'objectif est de retirer l'élève ayant été testé positif pour avoir une confirmation d'une clinique de dépistage et de faire l'intervention le plus rapidement possible afin que l'enfant ayant développé des symptômes ne contamine pas les autres élèves. L'objectif des tests rapides est également de maintenir l'enfant à l'école. Les symptômes doivent se développer durant la journée de classe car on doit garder l'enfant à la maison si ceux-ci sont présents le matin.

Il est demandé si le CSS planifie l'installation de climatiseurs pour les écoles primaires et secondaires. Monsieur Bertrand répond que ce n'est pas prévu. Cela implique une consommation énergétique assez importante. Cependant, toutes les écoles primaires et secondaires construites dans les 15 dernières années sont dotées d'une ventilation mécanique assurant une entrée d'air et un confort pour les occupants. Le parc immobilier du CSSMB date de 60 ans. On doit ouvrir les fenêtres dans les écoles plus anciennes ayant une ventilation naturelle. Il fait plus chaud au deuxième ou au troisième étage. Il n'y a pas d'orientation d'un point de vue énergétique à ce niveau-là. Le CSS a les budgets mais a également des cibles environnementales à rencontrer. Cela viendrait un peu à l'encontre des cibles que le CSSMB doit rencontrer au niveau de l'émission des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique. Monsieur Bertrand est bien conscient des enjeux à ce niveau.

Monsieur le DG invite les parents ayant des questions pointues reliées à leurs établissements à les soumettre aux analystes de la direction générale sur le site Web du CSS (www.csmb.qc.ca). Cette équipe est disposée à répondre aux besoins et aux questions des parents. Il n'est pas nécessaire d'attendre une fois par mois pour poser les questions. Les analystes qui travaillent avec les DGA iront chercher l'information et seront en mesure de répondre dans un court délai.

Un délégué demande à monsieur Bertrand si des normes ministérielles ont été émises quant à la durée d'isolement à la maison d'un enfant à cause de la COVID-19. Il répond que le CSS ne prend aucune décision liée aux mesures sanitaires. C'est la Santé publique qui donne des directives que le CSSMB doit appliquer. Le CSSMB n'a pas de marge de manœuvre au niveau des consignes sanitaires. Le délégué déclare qu'un élève isolé à la maison l'an dernier recevait 13 heures de cours par semaine. Il demande quel est le support académique offert cette année. Monsieur Bertrand répond que le ministre a annoncé un soutien de la part de l'enseignant pour être en mesure de faire un suivi. Il n'y a pas d'enseignement en ligne. Cependant, on bascule en ligne si un groupe doit être fermé pendant huit, neuf ou dix jours. Il y a des prêts de matériel informatique uniquement lorsqu'on bascule. Lorsqu'un élève est retiré (ex : bras cassé) pendant huit ou neuf jours, c'est un peu le même principe qui est appliqué. L'enseignant donne du travail et effectue un suivi, mais il n'y a pas d'enseignement virtuel. L'enseignant a quand même sa classe à gérer. C'est vraiment comme si l'élève était malade à la maison. Des travaux sont envoyés par l'enseignant. Le délégué mentionne qu'il n'y a donc aucun suivi fait une fois par jour ou une fois tous les deux jours. Monsieur Bertrand répond qu'il y a un suivi qui doit être fait par le personnel enseignant auprès de l'enfant ayant été retiré parce que l'objectif est que l'élève puisse revenir au terme de son isolement. Il n'y a pas d'enseignement virtuel avec un nombre d'heures déterminé, à moins que le groupe soit retiré.

Il est mentionné que plus de 90% du personnel enseignant est vacciné et il est demandé pourquoi les enfants au primaire doivent continuer à porter le masque toute la journée en classe. Monsieur Bertrand répond que la Santé publique donne les directives au ministère qui les communique ensuite aux CSS. C'est à géométrie variable en fonction des régions. En visitant le site Québec.ca, on peut constater que les mesures sont plus importantes d'une région à l'autre, en fonction du nombre de cas. C'est modulé. Le CSS n'a aucun pouvoir à ce niveau-là.

Revenant sur l'appel d'offres en lien avec les cafétérias, un délégué demande à monsieur Bertrand quels sont les critères sur lesquels se base le CSS pour l'établir. Monsieur le DG répond qu'il y a plusieurs critères. Il s'agit d'un document d'une vingtaine de pages dans lequel on indique qu'il faut, entre autres, respecter le menu et la politique du CSS, embaucher du personnel qualifié, assurer un contrôle de la qualité (qualitatif, quantitatif), fournir des aliments dans le cadre de l'aide alimentaire, respecter les objectifs de développement durable du CSS, fournir différents modes de paiement, etc. C'est un appel d'offres très bien étoffé. Maître Marie-Josée Villeneuve, en charge du secteur de l'approvisionnement, ajoute que l'appel d'offres comprend des critères quant à la qualité des aliments et au respect de la politique alimentaire du CSSMB. On a un souci d'offrir des aliments de qualité aux élèves. Le délégué demande si on prend en considération la multitude de choix car certains élèves ont par exemple des allergies. Monsieur Bertrand indique que les nutritionnistes du CSS suivent de très près tout le volet alimentaire. Il y a également des sondages qu'on fait passer aux élèves dans les écoles secondaires au niveau de la qualité. Les élèves sont sollicités tous les ans pour qu'on puisse recevoir une rétroaction. Les nutritionnistes accompagnent les élèves dans ces démarches-là. C'est vraiment très encadré. En ce qui concerne les allergies, tout est adapté en fonction des enjeux de la clientèle. Le délégué demande si les parents sont impliqués pour l'appel d'offres. Monsieur Bertrand répond que l'appel d'offres est élaboré de concert avec les nutritionnistes qui sont en lien avec les élèves dans les écoles et avec le secteur de l'approvisionnement. Le CSS est encadré par de nombreuses normes et il n'y a pas vraiment de marge de manœuvre. Le délégué demande si l'appel d'offres est partagé aux parents avant d'être lancé. Monsieur le DG répond par la négative. Maître Villeneuve confirme que l'appel d'offres n'est pas partagé aux parents. Elle indique qu'il s'agit d'un

processus d'élaboration assez complexe. C'est un des plus gros contrats que donne le CSSMB et on travaille avec le plus de minutie possible.

Avant de quitter, Monsieur Bertrand souhaite une bonne année scolaire aux membres du CP, les remercie pour leur implication et les félicite pour leur élection.

4. PRÉSENTATION DU CP

Madame Jessica Talbot procède à la présentation du CP 2021-2022.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/21-10/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. PAROLE DU PUBLIC**
- 3. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CSSMB**
- 4. PRÉSENTATION DU CP**
- 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 10 JUIN 2021**
- 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 3 JUIN 2021**
- 8. DÉSIGNATION DES MEMBRES PARENTS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA (185, ALINÉA 2, PARAGRAPHE 1 (LIP))**
- 9. ÉLECTIONS**
 - 9.1. Désignation d'une présidence et d'un secrétaire d'élection
 - 9.1.1. Présentation des procédures d'élection
 - 9.2. Élection des membres du comité exécutif du CP 2021-2022
 - 9.2.1. Présidence
 - 9.2.2. Vice-présidence
 - 9.2.3. Secrétaire
 - 9.2.4. Trésorier
 - 9.2.5. Coordonnateurs des comités permanents
 - 9.2.5.1. Coordonnateur du comité intégration et conférences
 - 9.2.5.2. Coordonnateur du comité innovation et communication
 - 9.2.6. Délégué 1 FCPQ
 - 9.2.7. Délégué au Comité consultatif de transport du CSS
 - 9.2.8. Conseiller EHDAA
 - 9.2.9. Conseillers pour les sous-comités en charge des consultations (3)
 - 9.3. Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
 - 9.3.1. Élection du délégué 2
 - 9.3.2. Élection des substituts
- 10. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE**
- 11. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**
- 12. CONSULTATIONS**
 - 12.1. École Pierre-Laporte – Modification à l'acte d'établissement (retour : 15 novembre 2021)
 - 12.2. Écoles Cardinal-Léger, du Grand-Héron, du Bois-de-Liesse et Notre-Dame-de-la-Paix – Ouverture de groupes de maternelle 4 ans (retour : 15 novembre 2021)

- 12.3. École Guy-Drummond – Demande d’approbation au ministre de l’Éducation du Québec en vertu de l’article 240 de la LIP – École établie aux fins d’un projet particulier (retour : 16 décembre 2021)
- 12.4. École Jonathan - Demande d’approbation au ministre de l’Éducation du Québec en vertu de l’article 240 de la LIP – École établie aux fins d’un projet particulier (retour : 16 décembre 2021)
- 12.5. Maternelle 4 ans – Addenda à la Politique de transport des élèves (retour : 16 décembre 2021)
- 13. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 13.1. Formation du MEQ
 - 13.2. Programme de musique de l’école Pierre-Laporte (résolution # **CP/21-06/05**)
 - 13.3. Correspondance
 - 13.3.1. Sondage des délégués
- 14. ADOPTION DU PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CP 2021-2022**
- 15. COORDINATION DES COMITÉS**
- 16. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020-2021 DU CP**
- 17. TRÉSORERIE**
 - 17.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents
 - 17.2. Allocation pour frais de déplacement et de gardiennage (projet de résolution)
 - 17.3. Signature des effets bancaires (projet de résolution)
- 18. VARIA**
 - 18.1. Pièce de théâtre (FCPQ)
 - 18.2. Gabarit pour les rapports annuels des CÉ
 - 18.3. 47^{ème} congrès annuel de l’Institut TA
 - 18.4. Rencontre des présidents et des vice-présidents des CP (FCPQ)
 - 18.5. Journées en ligne pour les parents (Institut TA)
 - 18.6. Informations sur la dernière séance du CA
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE (selon le point 14)**

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 10 JUIN 2021

(CP/21-10/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Caron et **RÉSOLU à l’unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 10 juin 2021 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Marie-France Caron – Proposition adoptée à l’unanimité)

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 3 JUIN 2021

Madame Talbot procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 3 juin 2021.

8. DÉSIGNATION DES MEMBRES PARENTS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAÀ (185, ALINÉA 2, PARAGRAPHE 1 (LIP))

L’assemblée générale du CCSÉHDAA s’est tenue le 19 octobre 2021, au cours de laquelle des élections ont eu lieu. Les réunions du CCSÉHDAA sont publiques. Monsieur Rudi Maghuin procède à l’énumération des membres ayant été élus lors de l’assemblée générale du CCSÉHDAA. Maître Villeneuve précise que le CCSÉHDAA est composé notamment de 12 membres parents.

(CP/21-10/03)

ATTENDU l'article 185, alinéa 2, paragraphe 1 (LIP), relativement au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU la recommandation de l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tenue le 19 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame Jessica Talbot et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents :

- **DE** désigner à titre de membres/parents du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les douze parents recommandés par l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, dont les membres du CP ont pris connaissance. Il s'agit de mesdames **NATHALIE VASSILAROS, GAËL BICHOTTE, FABIENNE GERMEIL, NICOLE KISISA, KATHERIE ROCHETTE, RAYMONDE GOMIS, MARI PEÑA, ROBERTE LOUISMA, PASCALE LIDJI** (substitut) et **MÉLISSA DAHAN** (substitut), ainsi que de messieurs **GNAHOUA ZOABLI** et **MAKHLOUF DRIDI**;
- **D'ENTÉRINER** la nomination de mesdames **NATHALIE VASSILAROS, GAËL BICHOTTE** et **KATHERIE ROCHETTE** ainsi que celle de monsieur **GNAHOUA ZOABLI** en tant que délégués du CCSEHDAA au Comité de parents;
- **D'ENTÉRINER** la nomination de mesdames **NICOLE KISISA, RAYMONDE GOMIS** et **PASCALE LIDJI** ainsi que celle de monsieur **MAKHLOUF DRIDI** en tant que substituts du CCSEHDAA au Comité de parents;

(Proposé par madame Jessica Talbot – Proposition adoptée à l'unanimité)

9. ÉLECTIONS

9.1. DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

(CP/21-10/04)

Maître **Marie-Josée Villeneuve** et monsieur Rudi Maghuin sont respectivement désignés présidente et secrétaire de scrutin.

(Proposé par madame Tania Naim - Proposition adoptée à l'unanimité)

10.1.1. Présentation des procédures d'élection

Maître Villeneuve informe les membres de son mandat au sein du CSSMB. Il est unanimement décidé que le vote soit secret et que le nombre de votes pour chacun des candidats, s'il y a élection, ne soit pas divulgué. Seul le résultat obtenu par sondage virtuel sera présenté et tous les résultats seront supprimés une fois dévoilés. Les substituts ne peuvent voter s'ils ne sont pas remplaçants d'un délégué afin de conserver une continuité. Elle explique la procédure d'élection ainsi que les rôles et fonctions des membres de l'exécutif.

9.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CP 2021-2022

9.2.1. Présidence

Mesdames Tania Naim, Marie-France Caron, Jessica Talbot et Carole Mekoudjou proposent madame Anne-Marie Robitaille qui accepte sa mise en candidature.

(CP/21-10/05)

Madame ANNE-MARIE ROBITAILLE étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **PRÉSIDENTE** du CP 2021-2022.

9.2.2. Vice-Présidence

Mesdames Carole Mekoudjou, Dalia Ramy, Martine Riendeau, Marie-France Caron et monsieur Gnahoua Zoabli proposent madame Tania Naim qui accepte sa mise en candidature.

Mesdames Jessica Talbot, Sanaz Salehi et Fatou Diop se proposent

Les candidates se présentent à tour de rôle et exposent leurs motivations.

(CP/21-10/06)

À la suite à la tenue d'un vote secret, ayant obtenu le plus de votes, **Madame TANIA NAIM** est déclarée élue **à la majorité** au poste de **VICE-PRÉSIDENTE** du CP 2021-2022.

9.2.3. Secrétaire

Mesdames Anne-Marie Robitaille et Tania Naim proposent madame Carole Mekoudjou qui accepte sa mise en candidature.

(CP/21-10/07)

Madame CAROLE MEKOU DJOU étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **SECRET AIRE DE L'EXECUTIF** du CP 2021-2022.

9.2.4. Trésorier

Madame Hala Jawlakh se propose.

(CP/21-10/08)

Madame HALA JAWLAKH étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **TRÉS ORIÈRE** du CP 2021-2022.

9.2.5. Coordonnateurs des comités permanents

9.2.5.1. Coordonnateur du comité intégration et conférences

Madame Jessica Talbot se propose.

(CP/21-10/09)

Madame JESSICA TALBOT étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES DU CP** 2021-2022.

9.2.5.2. Coordonnateur du comité innovation et communication

Madame Fatou Diop se propose.

(CP/21-10/10)

Madame FATOU DIOP étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION DU CP 2021-2022**.

9.2.6. Délégué 1 à la FCPQ

Mesdames Raymonde Gomis, Anne-Marie Robitaille, Valérie Asselin et Carole Mekoudjou proposent monsieur Gnahoua Zoabli qui accepte sa mise en candidature.

(CP/21-10/11)

Monsieur GNAHOUA ZOABLI étant le seul candidat en lice, il est déclaré élu **par acclamation** au poste de **DÉLÉGUÉ 1 DU CP À LA FCPQ 2021-2022**.

9.2.7. Délégué au Comité consultatif de transport du CSS

Maître Villeneuve explique que le comité consultatif de transport est un comité prévu dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le Centre de services scolaire a l'obligation de mettre sur pied un comité de transport qui va travailler sur toutes les problématiques liées au transport des élèves. Celui-ci se réunit quatre fois par année et fait des recommandations au Conseil d'administration.

Madame Raymonde Gomis propose Madame Anne-Hortense Ebena qui accepte sa mise en candidature.

(CP/21-10/12)

Madame ANNE-HORTENSE EBENA étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **DÉLÉGUÉE CP 2021-2022 AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DU CSSMB**.

9.2.8. Conseiller EHDA

Madame Nathalie Vassilaros propose Madame Raymonde Gomis qui accepte sa mise en candidature.

(CP/21-10/13)

Madame RAYMONDE GOMIS étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **CONSEILLÈRE ÉHDA DU CP 2021-2022**.

9.2.9. Conseillers pour les sous-comités en charge des consultations (3)

Madame Katherie Rochette se propose.

Mesdames Anne-Marie Robitaille et Carole Mekoudjou proposent madame Martine-Riendeau qui accepte sa mise en candidature.

Madame Anne-Marie Robitaille propose monsieur Simon Martineau qui accepte sa mise en candidature.

(CP/21-10/14)

Mesdames MARTINE RIENDEAU et KATHERIE ROCHETTE ainsi que **monsieur SIMON MARTINEAU** étant les seuls candidats en lice, et ayant acceptés leur mise en candidature, sont déclarés élus **par acclamation** au poste de **CONSEILLERS DES SOUS-COMITÉS EN CHARGE DES CONSULTATIONS** du CP 2021-2022.

9.3. FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)

Maître Villeneuve explique le rôle et la mission de la FCPQ dont le mandat est d'effectuer des représentations auprès du gouvernement en défendant les intérêts et les positions des parents. Les préoccupations des parents sont discutées à l'occasion de quatre conseils généraux. Le premier délégué à la FCPQ possède un droit de vote. Le second délégué en jouit lorsque le premier délégué est absent.

9.3.1. Élection du délégué 2

Mesdames Aurora Bétancourt Castro et Sanaz Salehi se proposent. Les candidates se présentent à tour de rôle et exposent leurs motivations. À la suite de la tenue du vote secret, madame Sanaz Salehi est élue à la majorité.

(CP/21-10/15)

À la suite à la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **Madame SANAZ SALEHI** est déclarée élue **à la majorité** au poste de **DÉLÉGUÉE 2 DU CP 2021-2022 À LA FCPQ**.

9.3.2. Élection des substituts

Madame Rose Ngo Mbenoun se propose.

Madame Anne-Marie Robitaille propose madame Aurora Bétancourt Castro qui accepte sa mise en candidature.

(CP/21-10/16)

Mesdames ROSE NGO MBENOUN et AURORA BÉTANCOURT CASTRO étant les seules candidates en lice, elles sont déclarées élues **par acclamation** au poste de **SUBSTITUTS DU CP 2021-2022 À LA FCPQ**.

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE

Madame Anne-Marie Robitaille félicite les membres ayant été élus. Elle remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Un courriel sera bientôt envoyé aux membres du CP afin de leur partager la procédure à suivre en matière de communications internes. Elle poursuit en soulevant la procédure de communication du CP à suivre durant ses séances.

11. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Le point est reporté.

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 15 – Retour de la pause à 21 heures 25.

12. CONSULTATIONS

Madame Nathalie Provost, directrice au Service de l'organisation scolaire et Service du transport, se présente et remercie les membres du CP pour leur accueil. Elle procède à la présentation des consultations ayant été soumises aux membres du CP.

12.1. ÉCOLE PIERRE-LAPORTE – MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (retour : 15 novembre 2021)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

(CP/21-10/17)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA21/22-08-10 adoptée lors de sa séance du 31 août 2021, le Conseil d'administration du CSSMB a adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école Pierre-Laporte et du Comité de parents ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique précise que, pour les écoles, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense ;

ATTENDU QUE les articles 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique précisent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents et du conseil d'établissement de l'école Pierre-Laporte ;

ATTENDU QUE l'école Pierre-Laporte n'a pas l'espace nécessaire pour accueillir tous les élèves de son secteur ;

ATTENDU QUE les écoles à proximité de l'école Pierre-Laporte ne peuvent pas accueillir les élèves des autres secteurs que le leur ;

ATTENDU QUE la bâtisse située au 860, boulevard de la Côte-Vertu sera aménagée pour accueillir des élèves de l'ordre du secondaire, soit 238 élèves dans 14 locaux, lorsque les travaux seront complétés au printemps 2022 ;

ATTENDU QUE cette bâtisse est située sur le territoire d'appartenance de l'école Pierre-Laporte et permet la scolarisation des élèves de l'ordre secondaire ;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées ;

ATTENDU la recommandation de la Direction du service de l'organisation scolaire et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 1^{er} septembre au 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations ;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la modification de l'acte

d'établissement de l'école Pierre-Laporte telle que présentée par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé madame Martine Riendeau - Proposition adoptée à l'unanimité)

12.2. ÉCOLES CARDINAL-LÉGER, DU GRAND-HÉRON, DU BOIS-DE-LIESSE ET NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – OUVERTURE DE GROUPES DE MATERNELLE 4 ANS (retour : 15 novembre 2021)

Madame la présidente indique qu'une extension a été demandée pour le retour de cette consultation. Un sous-comité de consultation est créé afin d'effectuer un travail préliminaire avec pour objectif de soumettre un projet de résolution aux membres du CP le 25 novembre prochain.

(CP/21-10/18)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de procéder à l'analyse de la consultation relative à l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Cardinal-Léger, du Grand-Héron, du Bois-de-Liesse et Notre-Dame-de-la-Paix, composé des membres suivants :

- Madame **Martine Riendeau** (coordonnatrice)
- Madame **Anne-Hortense Ebena**
- Madame **Geneviève Lajeunesse**
- Madame **Sanaz Salehi**
- Monsieur **Marc-André Vallières-Nollet**
- Monsieur **Gnahoua Zoabli**

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

12.3. ÉCOLE GUY-DRUMMOND – DEMANDE D'APPROBATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC EN VERTU DE L'ARTICLE 240 DE LA LIP – ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER (retour : 16 décembre 2021)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation le 25 novembre prochain

12.4. ÉCOLE JONATHAN – DEMANDE D'APPROBATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC EN VERTU DE L'ARTICLE 240 DE LA LIP – ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER (retour : 16 décembre 2021)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation le 25 novembre prochain

12.5. MATERNELLE 4 ANS – ADDENDA À LA POLITIQUE DE TRANSPORT DES ÉLÈVES (retour : 16 décembre 2021)

Un sous-comité de consultation est créé afin d'effectuer un travail préliminaire avec pour objectif de soumettre un projet de résolution aux membres du CP, le 25 novembre ou le 16 décembre 2021.

(CP/21-10/19)

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Asselin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de procéder à l'analyse de la consultation relative à l'addenda à la Politique de transport des élèves, composé des membres suivants :

- Madame **Katherine Rochette** (coordonnatrice)

- Madame **Anne-Hortense Ebena**
- Monsieur **Gnahoua Zoabli**

(Proposé par madame Valérie Asselin – Proposition adoptée à l’unanimité)

13. SUIVIS ET INFORMATIONS

13.1. FORMATION DU MEQ

Madame la présidente rappelle que le MEQ a mis en ligne une formation obligatoire destinée aux nouveaux membres des CÉ. Elle demande aux membres du CP de leur en faire part ([Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/formation-obligatoire-pour-les-membres-des-conseils-d-etablissement))

Un délégué souligne avoir créé un *Kahoot* l'an dernier. Il s'agit d'un jeu virtuel avec des questions axées autour des points importants de la formation du MEQ. Il mentionne que les membres de son CÉ ont répondu en groupe aux questions. Le lien vers ce Kahoot sera envoyé aux membres du CP intéressés.

Il est précisé que les membres ayant suivi cette formation en 2020-2021 ne sont pas obligés de la suivre à nouveau cette année. Un délégué ajoute que les documents suivants sont importants : le cahier s'adressant aux membres du CÉ et à la direction d'établissement, le document traitant des pouvoirs d'un CÉ (ses rôles et collaborateurs), la proposition de calendrier des principaux sujets traités au conseil d'établissement, la fiche 4 (verbes utilisés tels qu'adopter, approuver, consulter, informer, etc.).

Madame la présidente indique que le CSS enverra éventuellement un formulaire aux nouveaux membres des CÉ vers la fin de l'année scolaire afin qu'ils le signent pour attester avoir suivi la formation. Elle précise que la formation s'adresse également aux nouveaux membres du personnel.

13.2. PROGRAMME DE MUSIQUE DE L'ÉCOLE PIERRE-LAPORTE

Madame la présidente rappelle que le CP avait rédigé une résolution en 2020-2021 relativement au programme de musique de l'école Pierre-Laporte (résolution # *CP/21-06/05*). Elle mentionne que le CP avait demandé un statu quo pour le maintien des quatre sphères musicales (piano, guitare, vent et corde) jusqu'à ce qu'une solution soit élaborée afin de préserver le statut patrimonial du programme de musique de l'ESPL. Madame Robitaille procède à la lecture de la réponse du CSSMB au CP. Cette réponse du CSSMB a été déposée sur le site de partage d'informations Teams du CP sous l'onglet « Programme de musique de l'école Pierre-Laporte ».

Madame la présidente demande au délégué de l'école Pierre-Laporte de se renseigner sur l'évolution de ce dossier auprès de son CÉ afin d'en faire le suivi au Comité de parents.

13.3. CORRESPONDANCE

13.3.1. Sondage des délégués

Madame Robitaille parle du sondage envoyé par le DG du CSSMB aux membres du CP, en lien avec une étude panquébécoise subventionnée par le ministère de l'Éducation sur la participation scolaire des parents. La participation de tous les parents d'enfants fréquentant l'école primaire a été sollicitée par l'Université Laval. Madame la présidente demande aux membres du CP de faire parvenir ce sondage aux directions d'établissement. Les parents peuvent

répondre à ce sondage sur une base volontaire. Le sondage n'est pas anonyme.

Le lien pour l'invitation à partager aux parents (https://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site_psparents/documents/invitation.fr.pdf) est disponible sur le site de partage d'information Teams du Comité de parents.

14. ADOPTION DU PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CP 2021-2022

(CP/21-10/20)

ATTENDU QUE le Comité de parents du CSSMB tient une rencontre mensuelle à 19 h 15;

ATTENDU QUE le CSSMB met la salle du Conseil des commissaires à la disposition des membres, au 1100 boul. de la Côte-Vertu à Saint-Laurent, et que les plateformes Zoom et Teams sont également mises à contribution pour la tenue des séances du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter le calendrier suivant des rencontres mensuelles pour l'année scolaire 2021-2022 :

Jeudi, 28 octobre 2021
Jeudi, 25 novembre 2021
Jeudi 16 décembre 2021
Jeudi, 20 janvier 2022
Jeudi, 24 février 2022
Jeudi, 31 mars 2022
Jeudi, 28 avril 2022
Jeudi 26 mai 2022
Jeudi, 16 juin 2022

(Proposé par madame Carole Mekoudjou – Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame la présidente mentionne que les séances 2021-2022 du CP se tiendront virtuellement jusqu'à nouvel ordre.

15. COORDINATION DES COMITÉS

Madame Nassima Boufenik se propose afin de soutenir madame Jessica Talbot au sein du comité intégration et conférences.

Aucun membre ne se propose afin de soutenir madame Fatou Diop au sein du comité innovation et communication.

Madame la présidente déclare que les membres du CP recevront prochainement une relance afin de les encourager à s'impliquer dans ces deux comités.

Le CP tiendra ses séances virtuelles sur la plateforme Teams à compter du mois de décembre prochain.

16. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020-2021 DU CP

Les membres du CP procèdent au dépôt du Rapport financier 2020-2021 du CP ayant été présenté par madame Carole Mekoudjou qui faisait alors office de trésorière. Un délégué suggère d'offrir à l'avenir un comparatif de l'évolution des dépenses du CP avec les années précédentes aux membres.

Il est mentionné que le budget du CP n'est pas transférable d'année à l'autre. Madame la présidente explique que le CSSMB alloue un montant de 36 000 dollars au CP pour son fonctionnement. Il est précisé que ce budget est réservé au fonctionnement du CP et qu'il n'est pas possible de l'utiliser pour d'autres dépenses.

17. TRÉSORERIE

17.1. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE DU COMITÉ DE PARENTS

(CP/21-10/21)

IL EST PROPOSÉ par madame **Carole Mekoudjou** et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le document *Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents* tel que modifié pour l'année scolaire 2021-2022

(Proposé par madame **Carole Mekoudjou** – Proposition adoptée à l'unanimité)

17.2. ALLOCATION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE GARDIENNAGE (PROJET DE RÉSOLUTION)

Le point est reporté.

17.3. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES (PROJET DE RÉSOLUTION)

(CP/21-10/22)

ATTENDU qu'un compte de banque est ouvert pour le compte du Comité de parents du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeys;

ATTENDU QUE des chèques devront être émis au cours de 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Guillaume Lefebvre** et **RÉSOLU** à l'unanimité que quatre (4) personnes membres de l'exécutif soient autorisées à signer les effets bancaires de ce compte : mesdames **Anne-Marie Robitaille**, présidente, **Tania Naim**, vice-présidente, **Carole Mekoudjou**, secrétaire, **Hala Jawlakh**, trésorière; et que deux (2) signatures soient requises lors de l'émission d'un chèque, dont obligatoirement celle de madame **Hala Jawlakh**, trésorière.

(Proposé par monsieur **Guillaume Lefebvre** – Proposition adoptée à l'unanimité)

18. VARIA

18.1. PIÈCE DE THÉÂTRE (FCPQ)

Un membre mentionne que la FCPQ présentera conjointement avec le Théâtre Parminou la première d'une pièce « Un parent presque parfait », le 19 novembre prochain ([Un rendez-vous théâtral pour les parents - FCPQ](#)).

18.2. GABARIT POUR LES RAPPORTS ANNUELS DES CÉ

Madame la présidente rappelle que Maître Marie-Josée Villeneuve a indiqué que le règlement sur le gabarit pour les rapports annuels du CSS et des CÉ est à l'état de projet. Lorsqu'il sera adopté, les CÉ devront l'utiliser. Le CSS fera le lien avec les directions d'établissement et les présidences des CÉ pour s'assurer d'aller de l'avant.

18.3. 47^{ÈME} CONGRÈS ANNUEL DE L'INSTITUT TA

Il est signalé que l'Institut TA présentera son 47^{ème} congrès annuel en ligne du 23 au 25 mars 2022 ([47e Congrès annuel de l'Institut des troubles d'apprentissage \(institutta.com\)](http://institutta.com)).

18.4. RENCONTRE DES PRÉSIDENTES ET DES VICE-PRÉSIDENTES DES CP (FCPQ)

Il est mentionné que la FCPQ tiendra une rencontre des présidences et des vice-présidences des CP le 4 novembre prochain.

18.5. JOURNÉES EN LIGNE POUR LES PARENTS (INSTITUT TA)

Les parents pourront assister à quatre journées gratuites en ligne pour les parents, offertes par l'Institut TA ([Les Journées Parents de l'Institut des troubles d'apprentissage \(institutta.com\)](http://institutta.com)).

18.6. INFORMATIONS SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA

Madame la présidente mentionne que les séances du CA du CSSMB sont publiques. Elle a assisté à la dernière séance du CA et résume les dossiers y ayant été traités. Un membre demande s'il est possible d'inviter un membre du CA à son CÉ. Madame Robitaille répond que le CP pourra faire une demande en ce sens et que la réponse sera communiquée.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23 heures.

Madame Jessica Talbot,
Présidente 2020-2021 du Comité de parents

Maître Marie-Josée Villeneuve
Secrétaire générale du CSSMB

Madame Anne-Marie Robitaille,
Présidente 2021-2022 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 28 OCTOBRE 2021 – CP
/rm*